

10 mai 2023



## Points Clés

### Vers un renforcement de la région dans le pilotage de l'industrie verte

L'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'industrie verte, diffusé en avril par le Gouvernement, dévoile diverses mesures pour accélérer les implantations industrielles et réhabiliter les friches. Plus précisément, **l'article premier du projet de loi prévoit de renforcer le rôle des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans la planification des implantations industrielles.** Son champ d'application devrait être complété d'une **responsabilité en matière de développement des activités industrielles**, quoi que cela relevait d'ores-et-déjà de son champ tel que formulé par [l'article L4251-13 du CGCT](#).

Cette disposition du projet de loi industrie verte illustre une **tendance croissante à décentraliser le développement économique** avec, en chef de file de la planification économique, les régions. Les SRADDET, créés en 2015 par la loi NOTRe, consistent en la fusion de divers documents régionaux de pilotage des politiques publiques (SRCE, SRCAE, SRIT, PRPGD...) en un document unique élaboré en concertation avec les divers acteurs du territoire. Il est ainsi censé offrir une **gouvernance transversale et cohérente** de l'action publique et du développement économique. Il est appelé à devenir de plus en plus central dans la décentralisation et l'action publique territoriale, comme l'a illustré **sa mobilisation dans les projets législatifs sur le Zéro artificialisation nette (ZAN) à des fins de planification de l'artificialisation des sols.**

### La mise en œuvre des Zones à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m) de nouveau assouplie

La mise en œuvre des **Zones à faibles émissions-mobilités continuent de faire débat au sein des collectivités locales.** La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021 disposait pourtant que « *L'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité est obligatoire avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, situées sur le territoire métropolitain.* ». Pourtant, dans un contexte de contestation croissante de cette mesure, le Gouvernement a laissé entendre que cette obligation pourrait être tempérée.

Au cours d'un [entretien accordé à FranceInfo](#), le Ministre des Transports, Clément BEAUNE, a déclaré : « *Par étapes, les collectivités définissent un calendrier de restrictions. Mais il n'y a aucune contrainte de tout faire, ni même de commencer au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Je le dis fortement : les collectivités ont cette liberté de fixer le calendrier.* ». Dans cette interprétation plus que souple du cadre légal, les **restrictions à la circulation des véhicules les plus polluants pourraient donc être repoussées *in die* par les collectivités, qui ont toute liberté pour adapter les ZFE-m à leur territoire.** Cela revient également à transférer aux élus locaux la responsabilité des ZFE-m, fortement contestées pour leur impact social et économique.

A ce jour, **11 agglomérations sur les 43 concernées ont mis en place une ZFE-m.** Elles font déjà face à la fois à une méconnaissance de leurs dispositifs par les usagers, et à une contestation qui se formalise par des recours juridiques. A Rouen, par exemple, l'association 40 Millions d'automobilistes et la Fédération de la distribution automobile ont déposé un recours au tribunal administratif de Rouen en mars 2023 en vue d'obtenir la suspension de la ZFE de l'agglomération, dont ils dénoncent le caractère liberticide, incohérent et inégalitaire.

Dans ce contexte, la **commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a créé une mission « Flash »** dédiée à ce problème, qu'elle considère comme une « *bombe à retardement* ». Une [consultation en ligne](#) et ouverte jusqu'au 14 mai a été créée afin de recueillir l'avis des particuliers et des professionnels sur le dispositif. Son rapporteur Philippe TABAROT (LR – Alpes-Maritimes) devrait rendre ses conclusions en juin, contenant des recommandations afin d'améliorer l'acceptabilité du dispositif. A l'Assemblée nationale, une commission s'était déjà saisie du sujet en juillet 2022 en créant une mission d'information « Flash » confiée à Bruno MILLIENNE (DEM – Yvelines) et Gérard LESEUL (SOC – Seine Maritime). Ils en ont conclu en octobre à **la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des ZFE, en parallèle de mesures d'accompagnement pédagogique et financier** afin de les rendre pleinement acceptées par le grand public.



## Le modèle des trottinettes électriques en libre-service sur la sellette

Le 2 avril s'est tenu à Paris un scrutin consultatif, invitant les habitants à se prononcer sur la question « **Pour ou contre les trottinettes en libre-service** ». Cette consultation est l'aboutissement de plusieurs années de débat sur l'usage de ce type de véhicule, à l'heure de la ville du quart d'heure qui promeut, notamment, la **mobilité douce**.

Les trottinettes électriques offrent une alternative à la mobilité thermique en proposant un véhicule accessible et simple d'usage dans des villes souvent congestionnées et polluées. Pourtant, celles-ci peinent à séduire les élus et les autres usagers de la voie publique qui dénoncent de **nombreuses conduites imprudentes, des infractions au code de la route et une mauvaise gestion de l'espace public**. En 2022, les trottinettes en free-floating étaient impliquées dans 408 accidents de la route.

Certains élus ont réagi en **interdisant leur usage ou en le réglementant davantage**, à l'instar de la ville de Marseille qui a limité la circulation de ces trottinettes électriques (limitation à 10km/h dans les zones piétonnes contre 25km/h initialement prévu). La ville de Paris, quant à elle, a choisi de procéder par référendum en appelant les Parisiens et Parisiennes à s'exprimer pour ou contre les trottinettes en libre-service le 2 avril dernier. Près de 89% des 103 084 suffrages se sont exprimés contre leur usage, entérinant la non-reconduction de la convention d'occupation du domaine public par les opérateurs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La **décision de la ville de Paris d'interdire les trottinettes s'oppose à la politique du Gouvernement** qui souhaite des **mesures intermédiaires et de conciliation**. A ce titre, Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports a présenté le 29 mars un **plan national pour mieux réguler les trottinettes électriques**. Il vise à contenir les comportements dangereux en prévoyant le rehaussement de l'âge minimal d'utilisation, l'augmentation des amendes pour circulation sur des voies interdites, des mesures de sensibilisation avec la création de l'Observatoire national de la micromobilité, et une responsabilisation des usagers grâce à la signature d'une charte d'engagement.

Ces mesures concerneront aussi bien les **trottinettes personnelles que celles en libre-service**. Le choix de reconduire ou non une convention d'occupation du domaine public reste cependant entre les mains du maire, qui est décideur en dernier ressort du devenir des trottinettes électriques en libre-service sur sa commune.

## Point d'étape sur le programme Petites villes de demain

Le 27 avril dernier, Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a présenté les **avancements permis par le programme Petites villes de demain piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**. A ce jour, près de **888 millions d'euros ont été déployés**, contre 834 millions à l'automne 2022, représentant 30% des engagements prévisionnels établis à 3 milliards d'euros d'ici 2026.

Ce programme accompagne, depuis 2020, **1 604 villes de moins de 20 000 habitants** avec pour objectif de construire un projet de territoire attractif et engagé dans la transition écologique. Le programme entame désormais sa transition vers la phase opérationnelle pour rénover durablement les petites villes (rénovation de bâtiments, réhabilitation des friches, revitalisation des centres villes...).

A cet égard, trois activités/expertises ont été particulièrement sollicitées par ces petites communes :



Petites villes de demain apporte un **soutien à l'ingénierie conséquent**, qui permet aux petites communes de bénéficier de compétences et d'expertise pour évaluer et construire leurs projets. Au total, plus de 3 000 missions d'expertise technique ont pu être réalisées, subventionnées et financées par la Banque des Territoires, par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ou encore par l'ANCT et/ou le Cerema.

Dominique FAURE a également profité de ce temps pour dévoiler **la liste des 53 lauréats** de la troisième vague de l'appel à manifestation d'intérêt « **Fabrique à projet : Habitat inclusif dans les Petites villes de demain** » visant à renforcer le soutien aux parties prenantes pour mener une stratégie d'adaptation de leur territoire au vieillissement de la population.

## Focus sur les élections sénatoriales

Renouvellement 2017



Série 1  
(170 sièges)

24 septembre 2023



Territoires concernés :

Les départements de 37 (Indre-et-Loire) à 66 (Pyrénées-Orientales),  
Les départements d'Île-de-France,  
Les 6 territoires d'Outre-mer  
et 6 sénateurs des Français à l'étranger (sur 12).

Dans les départements les plus peuplés de 3 sénateurs ou plus, c'est un scrutin de liste à la représentation **proportionnelle** ; dans les départements les moins peuplés d'1 ou 2 sénateurs, c'est un scrutin **majoritaire à deux tours** (candidat et suppléant).

On dénombre **162 000 grands électeurs dont 95% de conseillers municipaux et 5% de conseillers généraux, conseillers régionaux, parlementaires du département**. Les grands électeurs se répartissent de la façon suivante :

- pour les communes de moins de 9 000 habitants, une partie des conseillers municipaux vote ;
- pour les communes de 9 000 à 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux votent ;
- pour les communes de plus de 30 000 habitants, des délégués supplémentaires sont désignés par tranche de 800 habitants.

Les candidatures devront être déposées du 4 au 8 septembre en préfecture. C'est le 9 juin que seront désignés les délégués, seuls à même de voter.

Chez Les Républicains, la commission d'investiture interne au Sénat entend désigner les candidats de la majorité sénatoriale autour du 20 mai. Chez EELV, par exemple, les militants avaient jusqu'au 22 avril pour départager les prétendants à la candidature, en attendant les discussions avec les autres forces de la Nupes. Le PCF désignera les siens au mois de mai.

La **campagne s'accélérera une fois le collège électoral connu, à partir du 9 juin**. Les présidents de groupes de la majorité sénatoriale ont demandé à ne pas siéger après le 14 juillet pour pouvoir battre la campagne

Groupes parlementaires	Nombre actuel de sièges	Nombre de sièges en jeu
<b>Les Républicains (LR)</b> <i>Président : Bruno RETAILLEAU</i>	145	65
<b>Socialiste, écologiste et républicain (SER)</b> <i>Président : Patrick KANNER</i>	64	33
<b>Union centriste (UC)</b> <i>Président : Hervé MARSEILLE</i>	57	29
<b>Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI)</b> <i>Président : François PATRIAT</i>	24	12
<b>Communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE)</b> <i>Présidente : Eliane ASSASSI</i>	15	11
<b>Rassemblement démocratique et social européen (RDSE)</b> <i>Président : Jean-Claude REQUIER</i>	14	7
<b>Les Indépendants – République et territoires (LIRT)</b> <i>Président : Claude MALHURET</i>	14	7
<b>Écologiste, solidarités et territoires (EST)</b> <i>Président : Guillaume GONTARD</i>	12	4
<b>Non-inscrits</b> <i>Délégué : Jean-Louis MASSON</i>	3	2

## Le Rassemblement national et les élections sénatoriales : quelles stratégies ?

Le **Rassemblement national (RN)** cherche à poursuivre la **dynamique positive** initiée lors des dernières législatives pour s'ancrer durablement dans les territoires. Le député et porte-parole du groupe, Laurent JACOBELLI (RN, Moselle) a notamment exprimé la volonté du RN de disposer d'un groupe au Sénat et de gagner « *au moins un siège dans les départements où le scrutin est à la proportionnelle* ».

Mais, malgré de très bons résultats à la présidentielle et aux législatives, le **Rassemblement national peine à rassembler à l'échelle communale qui regroupe près de 95% des grands électeurs**. Aux municipales de 2020, le Rassemblement national était sorti vainqueur dans 16 communes, contre 15 en 2014. Les élections sénatoriales sont donc un **défi majeur** pour le parti.

Pour le relever, le Rassemblement national pourrait miser sur trois stratégies :

- **S'appuyer sur ses scores élevés en zones rurales** aux présidentielles et recenser les maires sans étiquette des petites communes qui soutiennent le parti ;
- Mobiliser les **départements semi-urbains avec une surreprésentation des zones rurales** ;
- Axer son **discours sur le manque de soutien aux zones rurales** et/ou **très rurales**.

A cet égard, et parmi les circonscriptions concernées par le renouvellement, le Rassemblement national a d'ores et déjà annoncé qu'il **présenterait des listes** en **Loire-Atlantique**, dans le **Jura** et dans le **Loiret**. **Mayotte**, le **Nord**, le **Pas-de-Calais** ainsi que **la Haute-Marne** pourraient également être des territoires privilégiés par le parti.

## SEANCE PUBLIQUE – Experts des territoires

### Veille & analyse de vos enjeux

Nous collectons les informations pertinentes et analysons les écosystèmes des territoires. Nous produisons des études stratégiques pour accompagner votre prise de décision locale.

### Le Groupe Territoires

Une communauté pour échanger sur les territoires grâce à des rencontres (sous forme de dîners ou de Workshops) animées par des invités VIP. Une lettre d'information sur l'actualité est également adressée à chaque membre.

Intervention pour développer votre position sur les marchés locaux

ou

Réponse à des appels à projets

Un suivi expert sur les plans de relance pour des interventions réussies dans les territoires. Nous vous accompagnons pour répondre à des appels à projets, négocier, tisser un réseau et créer des partenariats.

### Des formations pour mieux interagir avec les collectivités

Théorie et pratique sur la construction de l'influence pour vos délégués régionaux. Des programmes sur mesure, adaptés aux spécificités de chaque territoire pour servir vos projets.

Préparation du travail législatif en lien avec les parlementaires dans leur territoire.

24h

### Gestion de crise pour les sites

Nous vous accompagnons en mode hotline pendant les crises et préparons vos interventions sur site. Nous mobilisons les parlementaires en circonscription autour de vos enjeux de crise.

## Agenda de nos rencontres – Groupe Territoires

Jeudi 1er juin

Groupe Territoires avec Pascal BERTEAUD,  
Directeur général du Cerema

8h30 – 10h00

### Le Cerema dans les territoires



Le Cerema est un établissement public qui **accompagne les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets** en apportant aux acteurs territoriaux un appui en termes d'ingénierie et d'expertise techniques pour **favoriser la transition écologique et énergétique**. Le Cerema dispose d'un ancrage fort dans l'ensemble des territoires et consacre son action à 6 domaines d'actions : ingénierie territoriale, le bâtiment, les mobilités, les infrastructures de transport, environnement et risques, et mer et littoral.

Jeudi 15 juin

Groupe Territoires avec Rollon MOUCHEL BLAISOT,  
préfet chargé de la mission interministérielle  
de mobilisation pour le foncier industriel

9h00 – 10h30

### Mission interministérielle sur le foncier industriel : Conjuguer sobriété et réindustrialisation



Dans le cadre du projet de loi Industrie vert et du Zéro artificialisation nette (ZAN), une mission interministérielle a été confiée à **Rollon MOUCHEL BLAISOT** pour définir **des mesures concrètes et opérationnelles pour la mobilisation du foncier industriel**. Cette mission intervient dans un contexte de concurrence croissante entre les différents usages du foncier (habitat, activités économiques, équipements publics) et doit permettre de conjuguer réindustrialisation et sobriété. Elle se donne pour objectif de recenser l'offre de foncier disponible et de faciliter l'accueil des projets industriels. Cette mission « flash » est menée en étroite collaboration avec les parties prenantes territoriales (associations d'élus, régions et intercommunalités).

Groupe  
Territoires

Contact & Inscription :  
[cparis@seance-publique.com](mailto:cparis@seance-publique.com)